

*Questions orales*

● (1130)

**LES BANQUES**

LA HAUSSE DES BÉNÉFICES DES BANQUES À CHARTE—  
L'AUGMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊT CONSENTIS AUX  
AGRICULTEURS ET AUX PETITES ENTREPRISES

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Étant donné qu'on apprend aujourd'hui que les profits des banques à charte ont augmenté appréciablement, jusqu'à 49 p. 100—un accroissement qui fait suite à une hausse de 27 p. 100 pour toutes les banques à charte au cours de la période 1979-1980—et vu qu'elles exigent encore des taux d'intérêt de 20 p. 100, le ministre acceptera-t-il, contrairement à ce que son gouvernement avait décidé jusque là, d'obliger les banques à charte à réserver une fraction déterminée de leurs avoirs financiers aux prêts hypothécaires, et aux prêts aux agriculteurs et aux petites entreprises, à des taux qui soient en rapport avec leurs dépenses et leur capacité de payer pour que nous puissions mettre fin à cette politique qui met les gens au pied du mur, et les pousse au chômage et dans de graves difficultés?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je n'ai pas bien compris la première question du député. Je pense qu'il s'est servi des renseignements de Statistique Canada pour dénoncer certaines tendances de l'emploi dans l'industrie de la construction, alors que dans la question suivante il a dit que nous ne devrions par tenir compte des chiffres de Statistique Canada...

**M. Rae:** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. MacEachen:** ... parce qu'on ne peut s'y fier, alors qu'il s'en est servi dans sa question précédente.

**M. Rae:** C'est tout simplement vouloir nous induire en erreur.

**M. MacEachen:** Le député pourrait peut-être mettre de l'ordre dans ses idées avant de poser des questions.

\* \* \*

**LES CORPORATIONS**

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE L'URANIUM—L'ACCÈS AUX  
DOCUMENTS DU CABINET

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a trait à la question que j'ai posée hier au premier ministre, question selon laquelle si ce dernier ainsi que le ministre ont pu affirmer à la Chambre que tous les renseignements, y compris tous les documents du cabinet, tels que les procès-verbaux et les notes de service avaient été remis au directeur qui effectue les enquêtes en vertu de la loi sur les coalitions, pourquoi, le cas échéant, ne l'ont-ils pas été. Si je pose cette question c'est parce que j'ai trouvé époustoufflant d'entendre le premier ministre déclarer hier qu'il ignorait que des documents n'avaient pas été remis au directeur puisque nous croyons savoir que c'est le premier ministre lui-même qui les a soigneusement retenus pour que le directeur ne puisse pas en prendre connaissance.

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, je regrette d'être obligé de dire à l'honorable député que le

ministre de la Consommation et des Corporations ne se mêle pas d'enquêtes effectuées par le directeur des enquêtes sur les coalitions. Il serait incorrect pour le ministre de s'immiscer dans le travail du directeur. Par conséquent, je ne peux pas répondre à cette question. Je n'ai aucune information sur les documents qui ont été étudiés ou non par le directeur. Le directeur a le mandat de faire son enquête et je tiens pour acquis qu'il a bien fait son travail.

[Traduction]

**LES POURSUITES**

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Compte tenu du fait que le rapport qui, à notre connaissance, devait être rendu public, vient d'être renvoyé au ministre de la Justice sans aucune garantie quant à sa divulgation et compte tenu de ce que le premier ministre a déclaré au sujet d'autres illégalités qui avaient été commises—que ce soit par des fabricants ou, en l'occurrence par le gouvernement, ce qui, nous l'espérons va ressortir de l'enquête que le Bureau d'enquête sur les coalitions doit effectuer—le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il estime juste de demander à nos concitoyens d'accepter qu'on leur impose un tel secret, car il ne faut pas oublier que cela revient à demander à des suspects d'un groupe de juger si d'autres membres de leur groupe doivent être accusés d'avoir commis certaines illégalités?

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, il est évident que l'honorable député change d'attitude au cours des semaines. Il y a quelques jours à peine, lui et les membres de son parti s'indignaient du départ de M. Robert Bertrand, directeur des enquêtes. A leur avis, cet individu était éminemment qualifié pour mener à bien ses enquêtes. Aujourd'hui, l'honorable député semble croire que M. Bertrand n'a pas fait son travail correctement. Madame le Président, je suis convaincu que le directeur des enquêtes, dans l'exercice de son mandat, a utilisé tous ses pouvoirs pour mener à bien son enquête.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ÉCONOMIE**

DEMANDE DE CHANGEMENTS DANS LES POLITIQUES DU  
GOUVERNEMENT

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame le Président, je m'adresse au ministre des Finances. L'un des drames vraiment bouleversants qui agitent le Canada à l'heure actuelle est que, mois après mois, année après année, un Canadien sur dix qui souhaite travailler ne peut trouver d'emploi, et le ministre des Finances veut nous faire croire que ce problème le préoccupe. Par votre intermédiaire, madame le Président, je défie le ministre des Finances de prouver qu'il ne s'en fiche pas. Il est l'artisan de la politique financière du gouvernement et il y a deux domaines qui relèvent de la politique officielle...

**Mme le Président:** Le député voudrait-il poser sa question?